



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**
Service Agriculture et Forêt

**Motifs de la décision concernant le projet de charte d'engagements encadrant
l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par SNCF Réseau dans le
département du Var**

Le projet de charte d'engagements encadrant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par SNCF Réseau dans le département du Var a été mis à disposition du public en application de l'article L123-19 du Code de l'Environnement.

Le public a été en mesure de transmettre à l'autorité compétente ses observations et ses propositions durant la période allant du 9 septembre 2022 au 29 septembre 2022 inclus.

La procédure de participation électronique n'a recueilli aucune observation.

L'autorité administrative confirme le caractère conforme du projet de charte avec les termes de l'arrêté et du décret du 25 janvier 2022 relatifs aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : la charte d'engagements encadrant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par SNCF Réseau dans le département du Var est donc approuvée. La décision préfectorale et la charte approuvée seront publiées au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture.

Fait à Toulon, le **09 MARS 2023**


Evende RICHARD